

La Constitution Provisoire de Transition en bref

Ce document <http://lc.cx/mini-CPT> est un résumé de la CPT complète qui est là : <http://lc.cx/CPT-pdf>
Commenter ou proposez des résumés d'article ici : <http://lc.cx/Mini-CPT>

Préambule :

Le peuple Français insurgé décide de refonder son contrat social à travers une Constitution écrite par lui.

Pour cela, il promulgue cette Constitution provisoire en remplacement de la Vème République car elle définit des conditions démocratiques pour lui permettre de mettre en place une assemblée constituante lui ressemblant dans ses intérêts et dans ses volontés grâce au tirage au sort.

En même temps, elle permet d'éviter le chaos en assurant la continuité de l'Etat et des services publics, et de prendre des mesures d'urgence pour soulager la misère.

Devise : ÉQUITÉ, BIENVEILLANCE, SOLIDARITÉ.

Ses principales valeurs sont :

La souveraineté du peuple.

L'exercice de cette souveraineté du peuple par des délégués contrôlés et révocables par le peuple et par le Référendum d'Initiative Citoyenne en toutes matières.

Article 1 : La nature de la France

La citoyenneté comporte des droits et des devoirs. La citoyenneté suppose une loyauté au pays et à ses institutions dès lors qu'elles sont loyales, respectent et protègent chaque citoyen dans ses droits.

Article 2 : Les pouvoirs publics principaux

Ce sont les suivants : Parlementaire ; Exécutif ; Judiciaire ; Monétaire ; Educatif et médiatique ; Constituant. Ils sont séparés et placés sous contrôle citoyen.

Article 3 : Le jour du changement

Afin d'éviter tout chaos au moment de sa promulgation, le jour du changement la structure administrative de l'État est conservée les premières semaines en même temps que le gouvernement et les élus nationaux sont révoqués et assignés à domicile ou mis en détention provisoire.

Les chefs de cabinet doivent obligatoirement prêter serment à la Constitution Provisoire ou mis en détention provisoire. Des dispositions sont décrites dans les articles suivants pour leur assigner la mise en place d'établir la nouvelle structure. Un comité de supervision de la transition citoyen composé des derniers jurés d'assise tirés au sort ayant terminé leur mission.

Article 4 : Le pouvoir parlementaire et législatif.

Il est composé de deux chambres de 400 membres. L'assemblée nationale et le sénat. La première est composée de citoyens tirés au sort et de fonctionnaires administratifs expérimentés cadre et non cadres tirés au sort détermine la politique destinée à gérer les affaires courantes et les lois prioritaires pendant la transition. La seconde, entièrement composée de citoyens tirés au sort doit valider les lois votées par l'assemblée nationale avec une majorité qualifiée de 60%.

Ce document <http://lc.cx/mini-cpt> est un résumé de la CPT complète qui est là : <http://lc.cx/CPT-pdf>
Commenter ou proposez des résumés d'article ici : [edit mini cpt](#)

Article 5 : Le pouvoir exécutant.

Dès qu'il est mis en place, il remplace les chefs de cabinet définis dans l'article 3.

Ce pouvoir est dépersonnalisé et ne définit pas la politique du pays mais applique les décisions de l'assemblée nationale. Sa composition privilégie l'expertise et la compétence exécutive.

Article 6 : Le pouvoir judiciaire

Une chambre des poursuites composée, dans chaque juridiction de citoyens tirés au sort, remplacés par rotation nomme et contrôle les procureurs de la transition démocratique. Ceux là nomment des juges d'instruction. Le classement sans suite des plaintes peut faire l'objet de contestation devant des jurys citoyens. Les erreurs judiciaires seront correctement indemnisées et les amendes adaptées aux revenus des contrevenants. Il n'y a plus aucune tutelle du pouvoir exécutant sur le pouvoir judiciaire. Les juges peuvent avoir des comptes à rendre et être inculpés en cas de corruption ou conflit d'intérêt non signalé.

Article 7 : Le pouvoir monétaire. La banque de France

Une monnaie nationale parallèle à l'Euro appelée le Démoc est créée sous forme exclusivement scripturale pour les échanges à l'intérieur du pays. Un compte en ligne est ouvert à chaque citoyen sur le site du trésor public et il est crédité de 1 000* Démocs.

L'Etat accepte les Démocs pour le paiement des impôts.

Les fonctionnaires reçoivent 20%* de leur salaire en Démocs.

Les sociétés Françaises qui exportent doivent céder au minimum 20%* de leurs devises aux sociétés qui importent.

*Ces seuils initiaux peuvent être modifiés par la loi sans qu'il n'y ait besoin de changer la Constitution.

Article 8 : Le pouvoir éducatif et médiatique

Le peuple souverain doit disposer d'information et de formation le rendant apte à exercer son libre arbitre et correctement informé afin de prendre les meilleures décisions possible.

Les citoyens ont leur mot à dire sur le contenu des programmes scolaires.

Les contenus éditoriaux doivent être indépendants des intérêts des actionnaires et des annonceurs.

Les éditorialistes, les rédacteurs en chef et les journalistes doivent prêter serment à la charte de Munich.

S'ils trahissent ce serment en justice par tout citoyen peut les attaquer en justice.

Article 9 : Le pouvoir constitutionnel

Ce pouvoir est chargé de veiller à la mise en œuvre du processus constituant, des RIC constituants et de contrôler que les autres pouvoirs respectent la constitution. Ils ne doivent pas interférer dans les choix des constituants. Si ce pouvoir devait faire l'objet de plaintes en justice, celles-ci devraient être instruites sous contrôle d'une commission de 20 sénateurs tirés au sort.

La Constitution Provisoire de Transition en bref

Ce document <http://lc.cx/mini-cpt> est un résumé de la CPT complète qui est là : <http://lc.cx/CPT-pdf>
Commenter ou proposez des résumés d'article ici : [edit mini cpt](#)

3/4

Article 10 : Pouvoirs locaux et collectivités d'outremer.

Etant donné les différences culturelles entre les collectivités d'outremer, et l'importance du respect de la culture des peuples dans leur constitution, les DOM TOM sont invités à mettre en place leur propre processus constituant qui leur permettra d'avoir un statut autonome. Ce statut devra, impérativement faire l'objet d'une harmonisation avec la Constitution de la métropole pour continuer à faire partie de la communauté Française. Par le RIC d'autres collectivités locales pourront obtenir un statut d'autonomie à la condition qu'à la fois un RIC local et national l'aient validé.

Article 11 : Le RIC

Une chambre des référendums composée de 60 citoyens tirés au sort est créé. Elle a pour mission d'instruire les initiatives les plus signées par l'audition publique des initiateurs, d'experts et des parties impactées. Après débats et délibérations publiques, elle a le pouvoir de bloquer ou de faire droit aux initiatives si elle parvient à un consensus à 3/4 (45 pour ou 45 contre). Dans les autres cas ou si le parlement refuse l'avis favorable des 3/4, un référendum est organisé. Exception est faite pour les RIC constituants pour lesquels le référendum devra obligatoirement avoir lieu quel que soit l'avis éclairé que devra rendre la chambre des référendums.

Article 12 : Les représentants délégués : statuts et rémunération

Les délégués du peuple étant payés par lui et à son service, c'est le peuple qui fixe leur rémunération et les contrôles. Seuls les experts peuvent être professionnalisés. Les tirés au sort et les élus sont indemnisés pour compenser l'impact de leur charge sur leurs activités habituelles. Tous doivent rendre des comptes pendant leur mission et à leur départ.

Article 13 : Le Contrôle des pouvoirs.

Chaque pouvoir séparé est contrôlé par des procédures différentes : parlementaire, exécutant, judiciaire, médiatique et éducatif, monétaire, et constituant par des instances émanant des citoyens.

Article 14 : Les services publics de base

C'est l'ensemble des services devant être assurés à la population afin de garantir un minimum de dignité de vie à chacun dans la société.

Article 15 : Les fonctionnaires de l'État

Les principaux rôles dévolus aux fonctionnaires concernent le fonctionnement des services publics et des sociétés nationalisées mais aussi les rôles permettant d'assurer la logistique des institutions, qu'elles soient nouvellement définies par la CPT, par la loi, ou issues de l'ancien régime de la Vème république.

La Constitution Provisoire de Transition en bref

Ce document <http://lc.cx/mini-cpt> est un résumé de la CPT complète qui est là : <http://lc.cx/CPT-pdf>
Commenter ou proposez des résumés d'article ici : [edit mini cpt](#)

Article 16 : Le Commandement militaire

Le commandement militaire est réparti entre les deux chambres parlementaires. Le 4/4 commandement est centralisé dans un comité de défense composé de 24 parlementaires et un triumvirat de généraux renouvelés par tiers tous les mois

Article 17 : L'état d'urgence

L'état d'urgence est déclenché par le pouvoir parlementaire, exécutant ou constituant. Il impose une mise en parenthèse de la démocratie, qui doit être limitée dans le temps mais s'ils le contestent les citoyens peuvent s'y opposer sans risquer de répression pendant trois jours.

Article 18 : Les approvisionnements extérieurs vitaux

Le pays doit être le plus indépendant possible des approvisionnements extérieurs. Si la France prétend respecter les autres pays, elle entend aussi se faire respecter et la diplomatie doit permettre de nouer des relations de partenariat gagnant-gagnant avec les pays producteurs de matières premières. mais aussi par des prises de participation équitables dans les sociétés nous permettant d'acquérir les technologies nécessaires quand elles nous manquent.
Ces accords doivent être passés en priorité avec les pays qui respectent les valeurs et principes du préambule

Article 19 : La diplomatie

La diplomatie doit être revue dans un esprit de coopération internationale. Les peuples ne doivent jamais être instrumentalisés par des États pour bâtir leurs ententes ou asseoir leurs pouvoirs.

Article 20 : La protection des lanceurs d'alerte

Les lanceurs d'alertes en dénonçant les agissements nuisibles à l'intérêt général ou valeurs et principes, définis dans la Constitution, rendent service au peuple et doivent être protégés et défendus par un statut reconnu d'un jury de citoyens nommé par la chambre des poursuites. Incitant à la transparence des pratiques des personnes morales et des institutions, ils ne doivent pas en abuser pour leurs propres intérêts ni être inquiétés dans leur emploi ou progression de leur carrière, sous peine de lourdes sanctions.

Annexes : ...

Lexique, Bloc diagramme, Modes de scrutin, le tirage au sort, règles du processus constituant, textes fondateurs, mesures d'urgence.

N'hésitez pas à proposer vos résumés, vos critiques, vos améliorations, vos questions et à consulter la FAQ <http://lc.cx/FAQ-CPT>